

# Le bulletin



TOUS PNC EASYJET

BS.11-11-266-U2

Tél : 01 49 19 58 35

**NOTRE RÉPONSE AUX PROPOSITIONS DÉLOYALES DE LA COMPAGNIE EASYJET**

## **CABIN CREW, NOUS SOMMES EN GRÈVE !**

De nouvelles réunions concernant les NAO et le paiement des arrêts maladie ont eu lieu en cette fin de semaine à Lyon entre les Organisations Syndicales PNC et la Compagnie. Des sujets importants ont été traités. La Compagnie a été claire dans ses réponses. Elle a cependant été beaucoup moins loyale vis-à-vis des documents qu'elle doit nous fournir lors des NAO, puisqu'en effet, nous n'avons rien reçu, ce qui démontre le manque total de loyauté de la Compagnie dès l'ouverture de nos NAO.

- **Mutuelle Santé :** Une mutuelle santé c'est quoi en fait ? Cela a été la question posée par la Compagnie. Non, vous ne rêvez pas...

Une fois l'exposé sur ce qu'est une mutuelle effectué, le projet de proposition envisageable par la Compagnie a été le suivant : baisse du salaire, baisse correspondant au montant du contrat de la mutuelle. Donc au final, rien, la Compagnie dit juste oui on peut envisager que tout le monde ait une mutuelle, mais 100% sera à la charge des salariés.

- **Le 1% patronal,** qui apparaît sur nos fiches de paie, 'savez quoi ? C'est une erreur d'écriture, bien que ce soit sur la fiche de paie, on n'y a pas droit, on va retirer la ligne....Oubliez le locapass, mobilipass & co.

### **Bravo le social chez easyJet.**

- **La Grille de salaire, l'expertise de l'ancienneté :** concepts inconnus chez easyJet, et hors de question de l'envisager.

- **La prévoyance décès en mission:** Ce n'est pas une obligation légale, et tout a un coût, un contrat d'assurance prévoyance décès en vol a un coût (easyJet).

Car, si vous ne le savez pas encore, si votre vol ne rentre jamais, la Compagnie easyJet n'a rien prévu pour vos enfants, votre compagne(on), toutefois, pour les pilotes c'est prévu. Les orphelins des PNT pourront faire des études, ils ne devront pas déménager dans un logement plus petit, quant aux orphelins du PNC....Ils n'auront pas la même considération...Bah tiens ! A total disgrâce. Pour le PNC il n'y a que la CRPN, ça devrait payer au mieux un cercueil (oubliez le chêne massif par contre). Quant à la réponse d'easyJet...."Mais ça a un coût", je vous laisse libres d'en tirer vos conclusions. Dans l'absolu, bien sûr, personne ne souhaite que la situation ne se produise, mais nous PN, le savons bien, ça n'arrive pas qu'aux autres...Nous avons tous eu, de temps en temps, cette pensée que ce soit en fonction, dans nos cauchemars ou en voiture après une longue journée. **Ne nous voilons pas la face !**

Et lors d'une seconde réunion, nous avons atteint des sommets dans le grotesque concernant les propositions d'easyJet :

### Païement des arrêts maladie :

La Compagnie nous a fait un scénario digne du Souk, nous proposant diverses possibilités toutes plus outrageantes les unes que les autres, pour finalement, après moult palabres et négociations de marchands de tapis, inutiles et exaspérantes, nous demander de considérer que la réunion n'avait jamais eu lieu.....yeah right...

Pour nous, c'est non, la réunion a eu lieu, on n'oublie pas ce qui a été dit en réunion, une réunion reste une réunion, la Compagnie a raté sa copie, c'est donc un ZERO pointé qui pourrait avoir de lourdes conséquences. Nous avons néanmoins convenu que, vu le véritable coup de poignard dans le dos, que représentaient les propositions de la Compagnie, les Organisations Syndicales ne communiqueraient pas ces dernières auprès des salariés.

Toutefois, un élément comique est à vous relater : Selon easyJet, la norme en France est de 7 jours de carence en cas de maladie... Étonnamment, le code de la Sécurité Sociale lui dit 3 jours. De la pure Science Fiction Guignolesque cette réunion !

Comme vous pouvez le constater, nous faisons face à des propositions et à des réponses quasi insultantes de la part de la Compagnie .

APRES AVOIR FAIT LE BILAN DE CES RÉUNIONS, NOUS NE POUVIONS PAS RESTER IMMOBILES FACE A UN TEL CYNISME, ET AVONS DÉPOSÉ UN PRÉAVIS DE GRÈVE QUI COURT, POUR UNE DURÉE INDETERMINÉE, DEPUIS LUNDI 28 NOVEMBRE 00H00.

## CABIN CREW, NOUS SOMMES EN GRÈVE!

Consignes de grève : La grève est un droit reconnu dans la Constitution. Syndiqués ou non, vous êtes légalement protégés par cette consigne et vous pouvez participer à cette grève.

LA DATE DE NOS JOURNÉES D'ACTION VOUS SERONT COMMUNIQUÉES, CEPENDANT NOTRE PRÉAVIS AYANT COMMENCÉ LE 28 NOVEMBRE 2011 Á 00H00, LIBRE Á CHACUN D'INTERROMPRE LE TRAVAIL Á SA GUISE EN DEHORS DES JOURNÉES D'ACTION .

### DÈS LE DEBUT DE LA GREVE A LA BASE D'AFFECTION :

-> Vous ne devez répondre ni au téléphone, ni aux SMS.

->Vous devez refuser toute duty se situant pendant la grève, quelle que soit sa destination, aussi bien en positionning qu'en fonction, qu'il s'agisse d'un vol et d'un appareil de la Compagnie, ou pour le compte de la Compagnie, ou sur un appareil de toute autre Compagnie (ligne régulière, vol spécial ou affrètement).

-> Vous devez également refuser :

- les visites médicales annuelles du travail
- les stages
- les manifestations extérieures pour le compte de la Compagnie,
- les réserves terrain ou domicile,
- les cours ou les permanences pour l'encadrement PNC.

Seules les visites médicales de reprise de travail doivent être acceptées.

*Même les PNC affectés à un emploi sol peuvent participer à l'ordre de grève national.*

ATTENTION : LA GRÈVE « SUSPENDANT » LE CONTRAT DE TRAVAIL VOUS ÊTES PENDANT SA DURÉE DEGAGÉS DE TOUTE OBLIGATION ENVERS LA COMPAGNIE.

->Vous devez rester disponibles afin de pouvoir reprendre le travail normalement à la fin de grève (exception faite du PNC en repos légal, jour OFF, vacances ou arrêt maladie).

### PNC EN ROTATION :

Poursuivez jusqu'au premier retour à la base, votre rotation initiale ou modifiée par la Compagnie, dans le cadre des limitations fixées par les textes.

Exemple : le jour touché par la grève, vous effectuez :

- NCE – ORY : vous devez effectuer le vol.
- TLS-CDG-LIS-CDG : au premier passage à la base parisienne, vous devez vous déclarer en grève.
- ORY-NCE-ORY-NCE-ORY : vous pouvez ne pas effectuer la rotation ou vous déclarer gréviste lors du passage par votre base. (Pas de perte de salaire de base, les 2 premiers sector pays sont payés)



LS-11-11-170 EZY

Aéroport Roissy CDG, le 25 novembre 2011

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Les négociations annuelles obligatoires ont commencé le 4 novembre 2011 au sein d'easyJet en France, le 9 novembre notre organisation syndicale, suivie ensuite par nos collègues de l'UNAC et de la CFTC, vous a fait parvenir ses demandes par courrier (LS-11-201\_EZY). Par ailleurs nous vous avons demandé de nous faire parvenir des documents et informations relatifs à la compagnie, nous avons constaté avec regret l'absence de ces documents lors de la réunion (NAO) du 24 novembre 2011.

Toujours au cours de la réunion du 24 novembre, vous nous avez annoncé que la Compagnie easyJet ne pourrait pas apporter une réponse positive à certaines de nos demandes (grille de salaire ou échelon supplémentaire par grade, mutuelle santé, prévoyance décès).

En conséquence, notre organisation syndicale appelle tous les PNC (Cabin Crew, Uprankers, Cabin Manager et Cabin Crew Line Trainer) à cesser totalement le travail à partir du lundi 28 novembre 2011 00h00 pour une période indéterminée.

Nos revendications sont les suivantes :

- Création d'une grille de salaires incluant une notion d'ancienneté ou création d'un échelon supplémentaire, au même titre que les PNT (FO/SFO), par grade PNC (HOT/STW hautement qualifié, C/C hautement qualifié, CCLT-Instructeur- hautement qualifié) avec un salaire de base plus élevé (5%), après 5 ans dans le même poste, primes de vol alignées sur le grade existant.
- Prévoyance décès PNC en mission : Prise en charge par easyJet d'une assurance décès en mission pour tous les PNC (PE y compris).
- Création et prise en charge par easyJet d'une partie d'un contrat assurance mutuelle santé de groupe (obligatoire) pour les PNC titulaires (CDI). Nous notons que lors d'une réunion du 24 novembre 2011, la compagnie a proposé d'envisager une baisse de salaire qui pourrait permettre l'éventuelle obtention d'une assurance maladie complémentaire. Nous rejetons totalement cette idée de baisse de salaire au vue des résultats positifs de la compagnie.
- Transformation du "Christmas Bonus" en plan d'intéressement, par voie de négociations conventionnelles.
- Demande d'ouverture de négociations conventionnelles pour l'obtention d'une participation aux résultats France.
- Demande d'ouverture de négociations conventionnelles pour ouverture des droits au 1% logement. A ce jour, la compagnie n'a pas été en mesure de prendre un engagement concret relatif à cet acquis social en France.
- Demande d'ouverture de négociations conventionnelles pour ouvrir l'accès aux CIF, DIF.
- Augmentation des salaires comme indiqué sur le courrier LS-11-201\_EZY

Les représentants du SNPNC restent disponibles pour toutes rencontres et négociations dans le cadre de ces revendications et du présent préavis.

Laurent Nicolas

Délégué syndical

**Syndicat National du Personnel Navigant Commercial**

Roissy Pôle le Dôme  
1 rue de la Haye - BP 18939  
95732 Roissy CDG Cedex

TEL +33 (0) 1 49 19 58 18  
FAX +33 (0) 1 49 47 00 60  
MAIL [snpnc@snpnc.org](mailto:snpnc@snpnc.org)

Affilié à l'ITF et à l'ETF - SIRET 784 578 353 00061 - APE 912Z

# POST'IT



## Site Internet SNPNC



Le site Internet du SNPNC est disponible 24H/24, vous y trouverez toutes les informations utiles sur notre syndicat et sur la vie des Compagnies aériennes en France.

L'adhésion en ligne est également disponible, cette méthode est rapide et immédiate.

Avec votre numéro d'adhérent vous avez accès à un espace virtuel réservé dans lequel vous pouvez retrouver notamment une calculatrice spécifique PNC pour votre déclaration d'impôts et vos frais réels.

[www.snpnc.org](http://www.snpnc.org)

## Bon à savoir

- ✓ Il n'y a pas de gants en latex à bord, la poubelle des toilettes ne doit pas être manipulée, le cleaning doit apporter des gants ou vider la poubelle à chaque turnaround. (Ref 3.5.2.1 CSM)
- ✓ Les PN sont responsables de leurs heures de repos, le repos commence à block arrivée +30 minutes, si ce temps est dépassé il convient de solliciter le CDB afin de prévenir Crewing. En effet, un repos minimum non respecté n'est pas justifiable en cas de contrôle. Chaque minute compte.
- ✓ Les CSR papier sont appelés à disparaître dans un futur proche. Il faudra les remplir au retour de la rotation sur les PC de la crewroom. Après la online catering form, encore une nouvelle tâche qui va impacter notre temps de repos !



## STOP À L'INTOX

- ✓ J'ai été victime d'un accident de travail avant le 25/11/2011, je monte un dossier de contestation auprès d'easyJet pour mauvais calcul des sommes qui m'étaient dues. Car il est fort probable que la Compagnie vous doive une forte somme d'argent.
- ✓ J'ai des notes de frais qui n'ont pas été remboursées, parce que soit-disant présentées trop tardivement...Je conteste auprès d'easyJet, car en France, j'ai 5 ans pour réclamer un remboursement à mon employeur.

## Les bons réflexes

- ✓ Je peux contribuer aux œuvres du S.S.N.A.M qui prend en charge les orphelins de l'aviation marchande, en faisant un don défiscalisable.

[www.ssnam.com](http://www.ssnam.com)



- ✓ Lorsque je suis victime de tout accident survenu à bord, chute, brûlure ou otite je rédige une déclaration d'Accident de Travail.
- ✓ Depuis le 25/11/2011, les Accidents de Travail sont indemnisés correctement...On va bien voir.